

Ézéchiel 18

Responsabilité individuelle

Chaque génération doit faire face à la tentation de blâmer quelqu'un d'autre. Il est facile de mettre la faute sur les autres et se déculpabiliser. Ézéchiel dut faire face aux exilés qui avaient tendance à penser : "pauvres de nous". Ils blâmaient les rois et les chefs méchants qui les avaient précédés — principalement le roi Manassé, dont ils citaient les péchés (2 R 21.10-12 ; 24.3) — pour la condition dans laquelle se trouvait la nation. On le considérait comme le seul responsable de leur exil. Cela donnait aux déportés une excuse pour leur situation difficile, ainsi qu'une raison de se sentir déchargés de culpabilité personnelle. Ils ne reconnurent pas ou ne crurent pas à la responsabilité personnelle et au péché individuel.

L'attitude des exilés discréditait la nature et la justice de Dieu. Selon eux, Dieu commettait une erreur terrible en les châtiant pour les péchés de leurs pères. On peut presque les entendre crier : "la vie est trop injuste !" et "nous ne méritons pas cela !" Irréprochables à leurs propres yeux, ils blâmèrent leurs pères pour le sort. Ils inventèrent même un proverbe pour illustrer leur philosophie : "Les pères mangent des raisins verts, et les dents des enfants sont agacées" (v. 2 ; Jr 31.29). Ézéchiel attaqua hardiment ce proverbe. Il voulait éliminer ce dicton, une fois pour toutes, de la manière suivante :

(1) En démontrant que chaque personne sera tenue pour responsable de ses propres décisions dans la vie, qu'elles soient bonnes ou mauvaises. Les péchés des autres ou la justice des autres (même les plus proches parents) n'auront aucun impact sur le jugement d'une personne. Celui

qui fait le bien sera béni de Dieu ; celui qui fait le mal sera châtié.

(2) En dévoilant que l'idée de la "prédestination" est fausse. Le péché de l'homme n'est pas quelque chose qu'il hérite indépendamment de ses propres actions. Il n'est pas mauvais ou bon en raison des caractéristiques dont il a hérité. Chaque personne est entièrement libre de faire ses propres choix dans la vie. N'importe qui peut choisir de se repentir et se tourner vers Dieu ou d'abandonner la foi et pratiquer l'injustice.

(3) En révélant que ce que Dieu désire le plus est le salut de chaque âme. Dieu appelle chaque personne, individuellement : "Repens-toi et vis." Par conséquent, au lieu de représenter Dieu comme injuste, Ézéchiel montra que Dieu est un Père affectueux et miséricordieux qui désire ardemment que ses enfants lui reviennent. S'ils choisissent de ne pas revenir à lui, ils feront face au Dieu juste qui châtiara. S'ils choisissent de revenir à lui, ils seront pardonnés. La même vérité s'applique aujourd'hui. Celui qui se tourne vers Dieu en obéissant à l'Évangile de Christ trouvera l'amour et le pardon de Dieu. C'est un choix que chaque personne doit faire (Ac 2.37-41 ; Rm 6.3-11 ; Ga 3.26-28).

Ézéchiel appuya sa thèse principale dans le verset 20 : "L'âme qui pêche, c'est celle qui mourra" en donnant les exemples suivants :

- *Le père juste* vivra à cause de sa justice (vs. 5-9).
- *Le fils méchant* mourra à cause de sa méchanceté (vs. 10-13).
- *Le petit-fils juste* vivra à cause de sa justice (vs. 14-20).

- *L'homme méchant* qui décide de pratiquer la justice vivra à cause de sa justice (vs. 21-23).
- *L'homme juste* qui décide de pratiquer la méchanceté mourra à cause de sa méchanceté (vs. 24-29).

JUGEMENT PERSONNEL (18)

Annnonce du jugement (18.1-4)

¹ La parole de l'Éternel me fut adressée en ces mots : ² Qu'avez-vous à dire ce proverbe sur la terre d'Israël : Les pères mangent des raisins verts, et les dents des enfants sont agacées ? ³ Je suis vivant ! — oracle du Seigneur, l'Éternel —, vous n'aurez plus lieu de dire ce proverbe en Israël. ⁴ Voici : toutes les âmes sont à moi ; l'âme du fils comme l'âme du père, l'une et l'autre sont à moi ; l'âme qui pèche est celle qui mourra.

Versets 1-2. Jérémie ainsi qu'Ézéchiël durent traiter le proverbe : "Les pères mangent des raisins verts, et les dents des enfants sont agacées." En Jérémie 31.29, le verbe hébreu (אָכַל, 'akal) est au passé composé ("ont mangé"), mais ici il est au présent : **les pères mangent**. Le proverbe signifie : "Une génération doit payer pour les péchés des générations antérieures." Le peuple acceptait cette philosophie erronée pour quatre raisons principales :

(1) Exode 20.5 : "Moi, l'Éternel, ton Dieu, je suis un Dieu jaloux, qui punis la faute des pères sur les fils jusqu'à la troisième et à la quatrième (génération) de ceux qui me haïssent." Les mauvais choix touchent les générations futures, mais Dieu ne dit jamais que ces générations ultérieures n'étaient pas libres de faire leurs propres choix moraux. Ralph H. Alexander dit :

Ce principe du Décalogue enseigne que des enfants seront touchés par le péché de leur père. Les parents sont un modèle pour leurs enfants. Les enfants imitent souvent le comportement méchant de leurs parents. Malheureusement, les enfants pratiquent donc fréquemment les mêmes péchés que leur père. Ainsi, ils doivent accepter le même châtement correspondant à de telles actions. Cependant, chaque enfant reste personnellement responsable. Il peut interrompre le cycle "péché — châtement — transmission" à tout moment.

Mais il doit se repentir et faire ce qui est juste¹.

L'Ancien Testament a toujours enseigné la responsabilité personnelle (cf. Gn 2.17 ; 4.7 ; Dt 24.16 ; 2 R 14.6 ; Ez 3.16-21 ; 14.12-20 ; 33.1-20). Notez ce que Dieu dit à Moïse dans le passage suivant :

Le lendemain, Moïse dit au peuple : Vous avez commis un grand péché. Je vais maintenant monter vers l'Éternel : peut-être pourrai-je faire l'expiation pour votre péché. Moïse retourna vers l'Éternel et dit : Ah ! ce peuple a commis un grand péché. Ils se sont fait des dieux d'or. Pardonne maintenant leur péché ! Sinon, je t'en prie, efface-moi de ton livre que tu as écrit. L'Éternel dit à Moïse : C'est celui qui a péché contre moi que j'effacerai de mon livre. Va maintenant, conduis le peuple où je t'ai dit. Voici que mon ange marchera devant toi, mais le jour de mon intervention, j'interviendrai contre eux à cause de leur péché. L'Éternel frappa le peuple, parce qu'ils avaient fait ce veau fabriqué par Aaron (Ex 32.30-35).

(2) Le peuple supposait qu'il payait maintenant le prix des péchés de Manassé. Cette croyance était basée sur les paroles de l'Éternel en 2 Rois 21.11-12, bien que presque cinquante ans se soient écoulés depuis qu'elles avaient été prononcées.

(3) Le peuple pouvait s'appuyer sur la prédication d'Ézéchiël et de Jérémie. Les deux prophètes identifiaient la souffrance de Juda comme résultat normal de la désobéissance continuelle à la loi, l'idolâtrie et la rupture de l'alliance mosaïque. Ézéchiël dit que la colère de Dieu s'était accumulée jusqu'à ce que sa coupe soit pleine ; maintenant il déverserait cette colère sur eux.

(4) La souffrance, la mort de beaucoup par l'épée, puis l'exil frappèrent la nation entière, les justes aussi bien que les méchants qui méritaient le châtement. Selon le peuple, puisque Dieu faisait souffrir les justes, cette souffrance était le résultat des péchés de leurs prédécesseurs.

Verset 3. Dieu dit au peuple : **Vous n'aurez plus lieu de dire ce proverbe**. La loi et les prophètes auraient dû les convaincre que ce proverbe n'était pas vrai (cf. Jr 31.29-30 ; Dt 24.16), mais ils n'entendaient que ce qu'ils voulaient entendre. Leur proverbe était erroné ; il faisait croire qu'ils n'étaient pas person-

¹ Ralph H. Alexander, "Ezekiel", dans *The Expositor's Bible Commentary*, ed. Frank E. Gaebelin (Grand Rapids, Mich. : Zondervan Publishing House, 1986), 6.823.

nellement responsables des choses qui leur arrivaient.

En même temps, des éléments de vérité sont présents dans ce proverbe :

- On ne peut s'exempter du contexte dans lequel on vit.
- Les actions d'hier ont un effet sur le présent, et les décisions/actions d'aujourd'hui auront un effet sur l'avenir.
- Chaque génération à affaire aux décisions prises par les générations précédentes (alliances et contrats commerciaux et nationaux, entreprises et promesses personnelles, cf. Ex 34.7 ; Nb 14.18 ; Rm 5.12-21).

Bien que les conséquences du péché puissent toucher les générations futures (Lm 5.7), chaque personne sera jugée pour ses propres actions (Jr 31.30).

Verset 4. Toutes les âmes sont à moi, déclara l'Éternel. Dieu créa (et par conséquent possède) chaque personne. Il ne nous regarde pas collectivement, mais individuellement. Il ne laissera pas les choix moraux des uns dicter les choix moraux des autres ; chaque personne doit choisir personnellement. Moshe Greenberg écrit :

Cette phrase semble être un syllogisme, mais la signification des prémisses et leur relation à la conclusion ne sont pas tout à fait claires. L'argument serait le suivant : moi, l'auteur de la vie, je possède tout le monde ; j'ai le même intérêt pour les pères et les fils (ou : les pères et les fils sont pareils pour moi) ; par conséquent, devant moi, les pécheurs ne sont pas des pères ou des fils mais simplement des pécheurs. En tant que tel, chacun subit uniquement les conséquences de sa propre conduite. Cela dément l'idée qu'une personne est une extension morale d'une autre ; Dieu ne châtie pas un pécheur à travers son fils, ni ne châtie le fils comme "membre" du père. Le pécheur, comme tout le monde, est un être moral distinct aux yeux de Dieu ; il n'est pas un père ou un fils².

Le mot **âmes** ne se rapporte pas aux esprits séparés du corps. Le mot hébreu traduit "âme" (נֶפֶשׁ, *nepesh*) représentait la totalité de la personne ou sa force de vie. Le mot ici est mieux

compris comme "vies" et devrait être traduit ainsi. Chaque personne appartient à Dieu, et il faudra que chacun lui rende compte personnellement (vs. 5-9).

Cinq exemples (18.5-29)

Dans les versets 5 à 18, Ézéchiel employa des exemples pour traiter chaque situation imaginable. En couvrant trois générations, il prouva sa thèse principale : "l'âme qui pèche, c'est celle qui mourra" (v. 20). Remarquez que ces trois générations décrivent parfaitement trois rois du septième siècle : Ézéchiass, son fils Manassé et Josias, le petit-fils de Manassé.

Le père juste (18.5-9)

⁵ **L'homme qui est juste, qui pratique le droit et la justice,** ⁶ **qui ne mange pas sur les montagnes et ne lève pas les yeux vers les idoles de la maison d'Israël, qui ne séduit pas la femme de son prochain et ne s'approche pas d'une femme pendant son indisposition,** ⁷ **qui n'exploite personne, qui rend au débiteur son gage, qui ne commet pas de vol, qui donne son pain à celui qui a faim et couvre d'un vêtement celui qui est nu,** ⁸ **qui ne prête pas à intérêt et ne tire pas d'usure, qui détourne sa main de l'injustice et juge selon la vérité entre deux hommes,** ⁹ **qui suit mes prescriptions et observe mes ordonnances en agissant selon la vérité, celui-là est juste ; il vivra à coup sûr, — oracle du Seigneur, l'Éternel.**

Versets 5-9. On définit d'abord le caractère du père juste, selon ses actes :

(1) Il pratique **le droit**. Faire preuve d'impartialité était essentiel dans la loi de Dieu (Lv 19.15-16, 35-36 ; Dt 25.13-16).

(2) Il pratique **la justice**. La justice est quelque chose qui peut être pratiquée ; en effet, Dieu l'exige de la part de l'homme. Pour Juda, cela impliquait l'obéissance à toutes les lois, prescriptions et ordonnances de Dieu, en accomplissant tout ce qu'il demandait et en évitant de faire ce qu'il interdisait. Quand une personne péchait, il la traitait selon les lois sacrificielles de l'Ancien Testament.

(3) Il **rend au débiteur son gage**. Cette expression se rapporte au créancier juste et

² Moshe Greenberg, *Ezekiel 1-20 : A New Translation with Introduction and Commentary*, The Anchor Bible, vol. 22 (Garden City, N.Y. : Doubleday & Co., 1983), 286.

miséricordieux (cf. Ex 22.26). L'homme juste aujourd'hui peut être l'emprunteur plutôt que celui qui prête (être juste ne signifie pas être à l'abri des besoins financiers). Il tient parole. Ce qu'il emprunte, il le rembourse. S'il emprunte des biens, il les rend en bon état. En agissant autrement il n'accomplirait ni la loi de l'amour ni son engagement en tant qu'homme juste.

(4) Il **donne son pain à celui qui a faim**. Si d'autres ont faim, une personne pieuse est poussée à les aider par compassion. Il n'est pas juste en paroles seulement, disant : "chauffez-vous et rassasiez-vous" (cf. Jc 2.14-17). Quand il voit un besoin, et qu'il peut y intervenir, il y subvient.

(5) Il **couvre d'un vêtement celui qui est nu**. L'homme qui désire suivre toute la loi de Dieu s'intéresse spécialement au sort des autres, s'assurant qu'ils ont le nécessaire pour vivre — comme par exemple de quoi s'habiller (Dt 15.11 ; 24.19-22).

(6) Il **juge selon la vérité**. Sa justice est réelle ; il ne fait pas semblant d'avoir été juste quand, en fait, il ne l'a pas été.

(7) Il **suit mes prescriptions**. Il croit que la loi de Dieu est vraie et juste, et se consacre à l'obéissance. Le mot traduit "prescriptions" (חֻקֵּי, *chuqqoth*) se rapporte aux décrets ou aux ordres d'un roi "sans qu'aucune raison en soit donnée"³.

(8) Il **observe mes ordonnances**. Le mot utilisé ici (מִשְׁפָּטִים, *mishpatim*) est généralement lié à la loi de l'alliance de Dieu. Il choisit de suivre le chemin prescrit par Dieu en ce qui concerne le mariage, les affaires et la façon de traiter les amis et les voisins. Ce mot concerne également les instructions au sujet des fêtes juives. Dans tous les domaines, la personne juste fait ce que Dieu ordonne et évite ce qu'il interdit.

Deuxièmement, la nature de la justice fut définie en termes d'actes évités par l'homme juste :

(1) Il **ne mange pas sur les montagnes**. Les hauts lieux si fréquemment mentionnés dans l'Ancien Testament étaient souvent situés sur les montagnes. Celui qui adorait sur les hauts lieux se prosternait devant les idoles et partici-

paît aux rites sacrés qui comprenaient un repas sacrificatoire.

(2) Il **ne lève pas les yeux vers les idoles**. Il ne prenait pas part au culte des idoles païennes et ne leur adressait pas de supplications ("lever les yeux vers les montagnes pour le secours"). Dieu condamna cette pratique en Deutéronome 12.2-4.

(3) Il **ne séduit pas la femme de son prochain**. Respectant la sainteté de la loi morale de Dieu, il n'avait pas, et ne désirait pas avoir de relations sexuelles avec la femme d'un autre homme (Ex 20.14 ; Lv 20.10 ; Dt 22.22). Il pratiquait le commandement : "Tu aimeras ton prochain comme toi-même" (Lv 19.18).

(4) Il **n'approche pas d'une femme pendant son indisposition**. Dans la loi de Moïse, il était interdit d'avoir des relations sexuelles avec une femme pendant ses règles (Lv 15.24 ; 18.19 ; 20.18).

(5) Il **n'exploite personne**. L'exploitation peut prendre beaucoup de formes, y compris le mauvais traitement, l'extorsion, l'intimidation, ou les menaces physiques. Les riches profitent souvent des démunis, tels que les veuves, les orphelins et les étrangers (cf. Ex 22.26-27 ; Dt 24.6 ; Am 2.8).

(6) Il **ne commet pas de vol**. Les dix commandements interdisaient le vol (Ex 20.15 ; Lv 19.13). On peut voler de différentes manières, en pillant purement et simplement les biens d'un autre homme ou en ne déclarant pas la vraie valeur de quelque chose.

(7) Il **ne prête pas à l'intérêt ou ne tire pas d'usure** (cf. Ex 22.25 ; Lv 25.35-37 ; Dt 23.19-20 ; Ps 15.5). Les deux idées indiquent des manières de demander un intérêt sur les prêts. Dans le premier cas, on prête de l'argent tant que celui qui emprunte promet de payer le principal avec les intérêts. Dans le deuxième cas, il semble que l'on accepte des paiements complémentaires offerts volontairement par le débiteur (une fois que la dette est remboursée). La loi de Dieu établit un principe fondamental pour le peuple de l'alliance : l'amour. On considérait comme un abus de cet amour le fait de profiter de son frère (qui était forcément dans le besoin, puisqu'il empruntait) en lui demandant des intérêts, aggravant ainsi sa pauvreté.

(8) Il **ne commet pas l'injustice**. Il ne s'associait pas aux méchants et ne déviait pas de la loi

³ Norman H. Snaith, *Leviticus and Numbers*, The Century Bible (Greenwood, S.C. : Attic Press, 1967), 132.

de Dieu.

Le verset 9 présente un résumé du premier homme. Quand il vit selon le critère divin, Dieu — à qui tous appartiennent — le déclare **juste**. Étant juste, **il vivra** (cf. Lv 18.1-5) ; étant fidèle à la parole de Dieu, il recevra toutes les bénédictions promises à l'homme juste (cf. Dt 11 ; 26.16-19 ; 30.15-20).

Le fils méchant (18.10-13)

¹⁰ S'il engendre un fils qui soit un brigand, qui répande le sang, ou qui commette envers son frère l'une de ces fautes, — ¹¹ bien que lui n'ait commis aucune de ces fautes —, son fils mange sur les montagnes, séduit la femme de son prochain, exploite le malheureux et le pauvre, il commet des vols, ¹² il ne rend pas le gage, il lève les yeux vers les idoles et fait des horreurs, ¹³ il prête à intérêt et tire une usure. (Ce fils-là) vivrait ! Il ne vivra pas ; il a commis toutes ces horreurs ; il sera mis à mort à coup sûr ! Que son sang demeure sur lui !

Versets 10-13. En dépit du bon environnement dans lequel le fils du verset 10 fut élevé, il exerça son libre arbitre et prit une direction très différente de celle prise par son père. Cela prouve que même les parents justes peuvent avoir des enfants méchants. Jim McGuiggan écrit :

Ce passage indique clairement qu'un homme peut être juste devant Dieu (et Dieu ne l'appellerait sûrement pas juste et droit s'il ne s'était pas efforcé d'élever son enfant dans la voie du Seigneur !) et avoir un enfant qui est une abomination.

Orienté le jeune garçon sur la voie qu'il doit suivre ;
Même quand il sera vieux, il ne s'en écartera pas (Pr 22.6).

Ce verset n'est pas une règle en béton car alors elle fonctionnerait dans les deux sens et ceux qui sont orientés vers le péché et la débauche ne seraient jamais convertis. Personne ne nierait le fait que ce verset donne une règle générale ; mais une personne sensée ne nierait pas non plus l'enseignement clair de ce passage d'Ézéchiel.

Nous ne pouvons pas continuellement soupçonner les parents pieux qui ont des enfants méchants et secrètement les juger responsables. Un enfant peut avoir le meilleur père possible et tout de même devenir rebelle. Je sais que ce fut le cas d'Adam qui eut le

meilleur père possible et a mal tourné. (...)
L'ENVIRONNEMENT, BON OU MAUVAIS,
N'EXPLIQUE PAS TOUT⁴ !

Notez comment, dans tous les aspects, le fils décrit ici est l'opposé du père : (1) Le père avait accompli la lettre et l'esprit de la loi donnée en Exode 20.3-6, alors que le fils désobéissait ouvertement à la loi. (2) Le père avait été fidèle à ses vœux de mariage, comme commandé en Exode 20.14, alors que le fils ne l'était pas. (3) Le père avait respecté le code moral de Dieu en matière de pureté (Lv 15.19-30), mais le fils ne respectait pas ces lois. (4) Le père n'avait pas pratiqué le mal mais le bien (Ex 22.25-27 ; Lv 25.17, 35-37 ; Dt 15.7-11), alors que le fils s'empressait de faire le mal.

Par conséquent, le verset 13b pose la question : **(Ce fils-là) vivrait !** Un homme si méchant devrait-il échapper au châtiment en raison de la justice de son père ? La réponse est évidente. La justice n'est pas transmissible.

Le petit-fils juste (18.14-20)

18.14-18

¹⁴ Mais s'il engendre un fils qui voit tous les péchés que commet son père, qui les voit et n'agit pas de la même manière : ¹⁵ il ne mange pas sur les montagnes et ne lève pas les yeux vers les idoles de la maison d'Israël, il ne séduit pas la femme de son prochain, ¹⁶ il n'exploite personne, il ne prend pas de gage, il ne commet pas de vols, il donne son pain à celui qui a faim et couvre d'un vêtement celui qui est nu, ¹⁷ il n'use pas de violence envers le malheureux, il ne tire ni intérêt ni usure, il observe mes ordonnances et suit mes prescriptions : celui-là ne mourra pas pour la faute de son père ; assurément il vivra. ¹⁸ C'est son père, qui a été un oppresseur, qui a commis des vols envers son frère, qui a fait au milieu de son peuple ce qui n'est pas bien, c'est lui qui mourra pour sa faute.

Versets 14-16. Ézéchiel dit que ce fils voit tous les péchés que commet son père et décide

⁴ Jim McGuiggan, *The Book of Ezekiel, Looking Into the Bible Series* (Lubbock, Tex. : Montex Publishing Co., 1979), 189.

d'agir différemment. Il n'était pas lié par le caractère de son père. Il n'était pas obligé, contre sa propre volonté, de prendre les mêmes décisions que son père ; il n'était pas non plus contraint de suivre son grand-père juste. Ni la justice de l'un ni la méchanceté de l'autre ne définit son caractère. Il choisit de développer les caractéristiques de la justice énumérées plus tôt.

Verset 17-18. Le verdict pour cet homme de la troisième génération fut : **assurément il vivra**. L'ordre des mots hébreux ici est absolu. La méchanceté du père pouvait-elle être imputée au fils ? Non ! Cela réfute la doctrine du péché originel, qui soutient que les bébés héritent du péché et doivent être baptisés.

18.19-20

¹⁹ **Vous dites : Pourquoi le fils ne supporte-t-il pas (le poids de) la faute de son père ? C'est que le fils a agi selon le droit et la justice, c'est qu'il a observé et mis en pratique toutes mes prescriptions ; assurément il vivra.** ²⁰ **L'âme qui pèche, c'est celle qui mourra. Un fils ne supportera pas (le poids de) la faute de son père, et un père ne supportera pas (le poids de) la faute de son fils. La justice du juste sera sur lui, et la méchanceté du méchant sera sur lui.**

Verset 19. Ce verset commence par les mots : **Vous dites**, puis la première objection est donnée : **Pourquoi le fils ne supporte-t-il pas (le poids de) la faute de son père ?** Le prophète réfuta la croyance selon laquelle le fils innocent est puni pour le péché de son père. Le peuple, qui croyait qu'un fils est uni à son père, supposa qu'il devait également partager **(le poids de) la faute** du père.

Verset 20. Le principe fondamental selon lequel Dieu traite l'homme est énoncé ici. Le fils, dit Ézéchiël, n'est pas touché par la méchanceté de son père. Cela élimine la fausse doctrine du péché hérité. **L'âme qui pèche, c'est celle qui mourra.** Il n'y a aucun besoin, ni enseignement biblique, de baptiser les bébés pour le pardon des péchés. Un enfant n'a pas de péché et n'a donc pas besoin du pardon que le baptême procure (Ac 2.38 ; 22.16 ; 1 P 3.21 ; Mc 16.15-16 ; Mt 28.18-20). C'est pourquoi chaque exemple biblique de conversion concerne des adultes capables de croire, de se repentir et de choisir d'être baptisés. Un bébé, qui n'est pas pécheur,

est incapable de croire ou de se repentir. Les bébés ne peuvent pas choisir de confesser Jésus comme Seigneur et d'être immergés dans les eaux du baptême.

De plus, ces versets prouvent que la doctrine de l'élection inconditionnelle est fausse. Si Dieu prédétermine le destin éternel de chacun, alors le débat dans ces versets est une perte de temps. Ézéchiël démontre que la personne qui pèche mourra, alors que le juste vivra. Si Dieu leur dicte ces choix, sans qu'ils puissent décider de la voie à suivre, alors ce chapitre tout entier est inutile. Notez que **la justice de l'un sera sur lui, et la méchanceté de l'autre sera sur lui**. Cette tournure signifie qu'une personne sera jugée selon ses choix dans la vie.

Dieu désire que chacun soit sauvé (18.23, 32). S'il désire le salut de tous, alors, selon la logique de Calvin, tous devraient être sauvés. Cependant, Dieu créa l'humanité avec le libre arbitre. Chaque personne, au jour du jugement, sera jugée selon ses seuls choix personnels (Ec 12.13-14 ; Rm 2.6 ; 2 Co 5.10 ; Ap 20.11-15).

L'homme méchant (18.21-23)

²¹ **Si le méchant se détourne de tous les péchés qu'il a commis, s'il observe toutes mes prescriptions et la justice, assurément il vivra, il ne mourra pas.** ²² **Tous les crimes qu'il a commis ne seront pas retenus contre lui ; il vivra par l'effet de la justice qu'il a pratiquée.** ²³ **Est-ce que je désire avant tout la mort du méchant ? — oracle du Seigneur, l'Éternel. N'est-ce pas qu'il se détourne de sa voie et qu'il vive ?**

La doctrine de la responsabilité individuelle est appuyée par l'enseignement biblique sur la repentance. Aucune personne n'est châtiée pour ses péchés après s'être repentie. Alors pourquoi devrait-elle être pénalisée pour les péchés des autres ?

Verset 21. L'homme pénitent **se détourne de tous les péchés et observe (...) la justice**. La repentance authentique comporte deux étapes : il faut cesser de faire ce qui est mal et commencer à faire ce qui est juste. L'homme décrit ici se détourna de son péché et observa ce que la loi de Dieu exige. S. Fisch dit :

Les deux étapes de la repentance authentique sont présentées : se détourner du péché commis

et obéir fidèlement à la volonté de Dieu. Les éléments essentiels de la repentance, tels qu'il sont enseignés dans la Torah et par les rabbins, sont le regret pour les péchés du passés et la résolution de les éviter à l'avenir : le remord et la réparation⁵.

En raison de ce changement de vie, Dieu déclara : **assurément il vivra, il ne mourra pas**. La voie de cet homme n'était pas prédéterminée ; il décida, après avoir vécu une vie de rébellion, de changer. C'était entièrement son choix.

Verset 22. En tant que juge de l'univers, Dieu affirma que tous les **crimes** commis avant la repentance **ne seront pas retenus**. La loi de Dieu dit qu'une seule violation de la loi engendre la mort (cf. Mt 5.19 ; Rm 3.23 ; Ga 5.3 ; Jc 2.10). Par conséquent, le transgresseur mérite de mourir. Cependant, Dieu montra sa grâce et sa miséricorde dans l'Ancien Testament en décrétant qu'il oublierait ces péchés antérieurs. Il peut laver le pécheur de tout péché, le rendant blanc comme neige (cf. Es 1.18-20). Dieu accorde-t-il sa miséricorde sans raison ? Bien sûr que non. Sa miséricorde est répandue sur l'homme **par l'effet de la justice qu'il a pratiquée**. Dans le Nouveau Testament, Dieu offre sa grâce à celui qui essaye de mourir au péché et de vivre selon l'Évangile (Rm 6.1-14). Celui qui ne pratique pas ce que Dieu ordonne n'a pas la grâce, mais est un enfant du diable (1 Jn. 3.10).

Verset 23. Dieu ne prend aucun plaisir dans la mort du méchant, mais désire plutôt **qu'il se détourne de sa voie et qu'il vive**. La repentance des méchants ne change pas la volonté de Dieu, puisque sa volonté a toujours été que l'homme **vive**. Le changement de destin de l'homme vient de son propre changement de cœur, qui dépend de sa propre volonté. Dieu désire que tous les hommes soient sauvés (1 Tm 2.4 ; 2 P 3.9). On dut rappeler aux exilés les caractéristiques de Dieu : il est miséricordieux, il pardonne et il veut avoir une bonne relation avec l'homme. Dieu ne prend pas un plaisir malin à dispenser le châtiment de la mort. Puisqu'il est Dieu, il doit être fidèle à son caractère juste. Il ne peut pas ignorer le péché.

⁵ S. Fisch, *Ezekiel : Hebrew Text and English Translation with an Introduction and Commentary*, Soncino Books of the Bible (London : Soncino Press, 1950), 112.

L'homme juste (18.24-29)

24 Si un juste se détourne de sa justice et commet l'injustice, s'il imite toutes les horreurs que le méchant a commises — il vivrait ! Tous ses actes justes ne seront pas retenus. Par l'effet de l'infidélité à laquelle il s'est livré et du péché qu'il a commis, par leur effet il mourra. ²⁵ **Vous dites : La voie du Seigneur n'est pas normale. Écoutez donc, maison d'Israël ! Est-ce ma voie qui n'est pas normale ? Ne seraient-ce pas plutôt vos voies qui ne sont pas normales ?** ²⁶ **Si un juste se détourne de sa justice et commet l'injustice et qu'il meure pour cela, il meurt par l'effet de l'injustice qu'il a commise.** ²⁷ **Si un méchant se détourne de la méchanceté qu'il a commise, pour pratiquer le droit et la justice, il fera vivre son âme.** ²⁸ **S'il ouvre les yeux et se détourne de tous les crimes qu'il a commis, assurément il vivra, il ne mourra pas.** ²⁹ **La maison d'Israël dit : La voie du Seigneur n'est pas normale. Seraient-ce mes voies qui ne sont pas normales, maison d'Israël ? Ne seraient-ce pas plutôt vos voies qui ne sont pas normales ?**

Verset 24. La discussion sur le choix se poursuit dans les versets 24 à 29. L'homme juste décrit ici n'était pas forcé de continuer ce style de vie. Sa sagesse de jeunesse, reflétée dans ses décisions de vivre de manière juste, fut sottement abandonnée. Pour des raisons inconnues, il se détourna de sa justice et adopta une vie de péché. Dieu s'exclama : **il vivrait !** Bien sûr que non. La prochaine déclaration surprendra certains. Dieu proclama : **Tous ses actes justes ne seront pas retenus** (cf. 2 P 2.20-22). Ils seront oubliés **par l'effet de l'infidélité (...) et du péché qu'il a commis**. Le mot "infidélité" (בַּעַלְמוּת, *ma'al*) signifie déshonorer, ignorer, ou négliger un engagement antérieur. Il s'agit de la rupture d'une relation de confiance avec Dieu ou avec l'homme. Cela réfute la fausse doctrine selon laquelle une fois que l'on est sauvé on reste sauvé. Visiblement, cet homme était sauvé à un certain moment, parce que Dieu l'avait déclaré "juste". S'il n'avait jamais été vraiment juste, Dieu l'aurait-il déclaré comme tel ? Comme indiqué dans les verset 9, 17, et 21, **assurément [le juste] vivra**.

Verset 25. Ce verset présente la deuxième objection : **Vous dites : la voie du Seigneur n'est**

pas normale⁶, c'est-à-dire : "Sa façon de régner sur l'univers est contradictoire." L'argument semble indiquer, premièrement, qu'il est injuste que Dieu permette à un homme qui avait été juste d'abandonner ce style de vie. Cette accusation implique une faille dans la manière dont Dieu règne sur l'humanité. S'il veut que l'on soit sauvé, pourquoi laisser un homme sauvé perdre ce salut en adoptant une vie de péché ? Pourquoi Dieu ne l'arrêta-t-il pas ? Là encore, un tel argument ne prend pas en compte la détermination de Dieu à permettre aux hommes de choisir. Deuxièmement, l'argument prétend que Dieu manque d'équité, puisqu'il oubliera les actions justes de ceux qui deviennent méchants. Selon la pensée des exilés, Dieu aurait dû tout de même offrir une récompense pour les années de justice. De même, l'homme qui avait commis des actes abominables avant de se repentir aurait dû recevoir un châtement pour ces actes. Fisch dit :

Il semble que la doctrine enseignée par le prophète ait provoqué cette critique : si l'homme est libre de changer sa façon de vivre de la méchanceté à la justice et vice-versa, cela implique un changement d'attitude de Dieu envers l'homme et dévoile ainsi un défaut de sa nature. À ce raisonnement, le prophète répond que ce n'est pas Dieu qui change mais l'homme lui-même. Dieu accorde toujours ses bénédictions à l'homme, mais ce dernier doit être digne de les recevoir. Car la pluie ne peut pas fertiliser la terre à moins qu'elle ait été cultivée, ainsi l'homme ne peut bénéficier de la bienveillance de Dieu que s'il est moralement capable de la recevoir (Malbim). Les passages bibliques qui semblent indiquer que Dieu est inconstant, tel que : "l'Éternel se repentit d'avoir fait l'homme" (Gn 6.6), sont seulement des expressions anthropomorphes⁷.

Dieu répondit : **Ne seraient-ce pas plutôt vos voies qui ne sont pas normales ?** Qui était vraiment fautif ici : Dieu, qui établit son univers avec le libre arbitre, ou l'homme, qui manqua de bon sens et décida de mener une vie de péché ? Dieu déclara énergiquement que sa voie est "normale". Elle est normale parce que...

1. Chaque personne choisit son propre destin éternel.
2. Les gens peuvent servir Dieu parce qu'ils

⁶ "Il est merveilleux de voir dans ces passages que Dieu prend la peine de se justifier. Ici, l'homme méchant remet Dieu en question. Ici, la créature coupable accuse le créateur d'immoralité" (McGuigan, 193).

⁷ Fisch, 113.

l'aiment vraiment et veulent faire sa volonté. Dieu ne serait pas glorifié si ses serviteurs n'avaient d'autre choix que de le servir.

3. Une personne peut échapper aux conséquences des décisions passées. Dieu permet que l'on se repente et que l'on vive.
4. On peut sortir d'un milieu mauvais (et même avoir un père méchant) et devenir juste.

Verset 26. Dieu répéta ce qu'il avait dit au verset 24. Parfois **un juste se détourne de sa justice**. Là encore, le principe est prouvé. Chacun est libre de choisir sa propre voie. Dieu déclara que l'homme **meurt par l'effet de l'injustice qu'il a commise**. Cela pourrait signifier que Dieu rendra justice (par exemple, aux mains des soldats babyloniens et par leurs épées) ou que les anciens du pays le condamneront à mort (peut-être en le lapidant) pour la violation d'une des lois données par Moïse. Une telle mort n'est pas accidentelle ; elle est provoquée par son **injustice**.

Verset 27. Ici, **un méchant** décida qu'il ne voulait plus vivre dans le péché. L'élément merveilleux du plan de Dieu est qu'une personne peut prendre une telle décision, choisissant d'aller dans une direction différente. Lors de ce changement, il pratiqua **le droit et la justice**. **Le droit** se rapporte au traitement équitable des autres, qu'il s'agisse de voisins, d'amis, de parents ou d'associés ; **la justice** se rapporte au respect de la loi de Dieu dans tous ses aspects. Comme dit Fisch : "Le droit concerne les choses qui peuvent être jugées par les tribunaux ; la justice concerne les actes d'intégrité, de courage religieux et de miséricorde dont Dieu seul est juge⁸."

Verset 28. Qu'est-ce qui provoqua ce changement de cœur chez cet homme ? Il **ouvr[it] les yeux** et vit la direction que prenait sa vie, se rendant certainement compte des conséquences d'une telle vie. Le grand stratagème de Satan est de rendre les gens si occupés qu'ils ne prennent pas le temps d'envisager leur destination éternelle. Ils peuvent aussi être trompés

⁸ Ibid., 114.

au sujet des conséquences, croyant qu'ils ne payeront pas un prix éternel pour avoir vécu dans le péché. C'est pourquoi nous devons nous exhorter "chaque jour (...) afin qu'aucun de [nous] ne s'endurcisse par la séduction du péché" (Hé 3.13).

Verset 29. La maison d'Israël émit sa troisième objection : **La voie du Seigneur n'est pas normale.** Il s'agit de la réitération de l'objection formulée dans le verset 25. Incapable d'inventer une nouvelle objection à la manière dont le Seigneur règne sur l'univers, le contestataire ne pouvait que se répéter. Quel argument logique pouvait être invoqué ici ? La vérité avait été énoncée par Dieu : **Ne seraient-ce pas plutôt vos voies qui ne sont pas normales ?** Le contestataire voulait certainement se justifier. Il aimait sa philosophie selon laquelle "les pères mangent les raisins verts, et les dents des enfants sont agacées". Il aimait montrer l'autre du doigt en mettant la faute sur lui. Comme beaucoup aujourd'hui, il s'imaginait que les autres étaient responsables de ses maux.

Ordre de se repentir (18.30-32)

³⁰ **C'est pourquoi je vous jugerai chacun selon vos voies, maison d'Israël, — oracle du Seigneur, l'Éternel. Revenez et détournes-vous de tous vos crimes, afin que votre faute ne soit pas une pierre d'achoppement.** ³¹ **Rejetez loin de vous tous les crimes qui vous ont rendus criminels ; faites-vous un cœur nouveau et un esprit nouveau. Pourquoi devriez-vous mourir, maison d'Israël ?** ³² **Car je ne désire pas la mort de celui qui meurt, — oracle du Seigneur, l'Éternel. Convertissez-vous donc et vivez.**

Verset 30. Si l'un des enseignements précédents était peu clair, le verset 30 devrait dissiper tout doute. Ici Dieu dit franchement : **je vous jugerai chacun selon ses voies.** Le jugement ne sera basé sur rien d'autre. Chacun se tiendra debout ou tombera en raison de sa propre "faute". Dieu aurait-il pu formuler le principe du libre arbitre de manière plus simple ? À la lumière de ce texte, la doctrine de l'élection inconditionnelle ou de la dépravation totale ne peut être maintenue. Dieu fait son appel divin : **Revenez et détournes-vous de vos crimes.** Chaque personne devrait écouter la tendre ex-

hortation de Dieu. Il est disposé à pardonner, mais seulement à condition que la personne se détourne vraiment. Les bonnes intentions ne suffisent pas. Ceux qui disent : "demain je me tournerai vers Dieu" ne connaîtront peut-être jamais de lendemain. Celui qui ne se repent pas tombera à cause de sa **faute**.

Verset 31. Le Seigneur dit : **faites-vous un cœur nouveau et un esprit nouveau.** Comment faire ? En partie, en obéissant à la première directive de ce verset. Il dit : **Rejetez loin de vous tous les crimes.** C'est ainsi que l'on démontre un changement de cœur, une nouvelle dévotion. Maintenant, il s'engage à suivre Dieu et sa parole ; avant, il s'engageait à obéir Satan. Contrairement au langage de 36.26 où c'est Dieu qui donne un nouveau cœur, ici il demande que chacun se fasse un **cœur nouveau** et un **"esprit nouveau"**. Le "cœur" représente sa façon de penser et sa loyauté ; l'"esprit" représente son attitude et sa disposition. Cela correspond bien au thème du chapitre : le choix et la responsabilité individuels. Dieu ne manipulera pas le cœur d'une personne, pour le forcer à être consacré à lui. John B. Taylor écrit :

Le langage est celui d'une exhortation humaine. Il serait injuste vis-à-vis d'Ézéchiel de suggérer qu'il les voyait comme autre chose que des dons de Dieu. Il le dit lui-même en 36.26 : "un cœur nouveau je mettrai en vous et un esprit nouveau". L'effort et l'activité personnels sont nécessaires cependant au niveau humain, afin de produire la repentance et de permettre que le renouveau spirituel ait lieu. Le fatalisme a comme conséquence l'inactivité et il est mortel pour l'âme. Vivre selon le proverbe du verset 2 entraîne la capitulation et la mort. "Pourquoi devriez-vous mourir, maison d'Israël ?"

Verset 32. La position de Dieu, donnée dans le verset 23, est réaffirmée. Il veut nous sauver ! Ce désir est révélé dans le Nouveau Testament : voilà pourquoi il envoya son fils unique (Jn 3.16). Le problème n'est pas que Dieu ne veut pas sauver l'homme, mais que ce dernier ne veut pas être sauvé. Il n'y a aucune victoire quand un méchant meurt, excepté pour le royaume de Satan. Dieu n'éprouve aucune satisfaction quand une personne méchante meurt, seulement

⁹ John B. Taylor, *Ezekiel : An Introduction and Commentary*, Tyndale Old Testament Commentaries (Downers Grove, Ill. : Inter-Varsity Press, 1969), 151-152.

de la tristesse. Les gens aujourd'hui devraient voir dans ce passage le grand amour de Dieu et son tendre appel : **Convertissez-vous et vivez.** Nous avons en effet encore cette possibilité, tant que nous sommes en vie.

APPLICATION

Choix de vie et responsabilité

Le peuple de Dieu doit résister à la tentation de blâmer les autres pour la vie qu'il mène. La méchanceté n'est pas la faute des parents, du conjoint ou de l'entourage. Chaque personne se tiendra devant Dieu et sera jugée uniquement pour ses propres péchés (Jc 1.13-15 ; 2 Co 5.10 ; Jn 5.28-29).

On peut surmonter son environnement et être vraiment juste. Même le fait d'avoir des parents méchants ne nous empêche pas d'être justes. La philosophie moderne du déterminisme moral, qui prétend qu'une personne ne peut pas faire ses propres choix de vie, est fautive. Les tribunaux peuvent justifier continuellement les citoyens fautifs pour des raisons de "déséquilibre mental", mais rien de tel ne se trouve dans la loi de Dieu. Par ailleurs, cette philosophie, qui soutient que "la liberté humaine" n'existe pas, a produit un monde plein de pessimisme et de faiblesse. Si l'on n'est pas libre de choisir, pourquoi essayer ?

On trouve la justice authentique en observant toutes les lois de Dieu, même les plus petites. Le peuple de Dieu n'écarte ni ne minimise aucun de ses commandements, mais essaie d'obéir à tous (Mt 23.23).

La nature de Dieu est telle qu'il désire que chaque personne soit sauvée et qu'il donnera à chacun l'occasion de lui obéir (Ez 18.23, 32 ; 1 Tm

2.4 ; 2 P 3.9).

Les chrétiens doivent agir avec la conviction profonde que chacun sera jugé personnellement responsable envers Dieu pour ses choix dans la vie. Chacun peut être un bon mari, une bonne épouse, un bon père, une bonne mère, un bon enfant, grand-parent ou employé. Aucun scénario n'est écrit pour notre vie. Nous ne sommes pas condamnés à suivre un certain dessein prédéterminé.

Les caractéristiques qui définissent une personne juste sont intimement liées à son attitude et ses actions envers son semblable, ainsi que sa réponse à la loi de Dieu (cf. Mt 25.35-40).

La doctrine du péché hérité est fautive. Les choix de chaque personne détermineront son destin éternel. Il n'y a pas besoin de baptiser les bébés qui n'ont pas fait de tels choix. Un bébé est sans péché, il est donc un enfant de Dieu (cf. Mt. 18.1-4).

Par ailleurs, la doctrine selon laquelle une fois que l'on est sauvé on reste sauvé est fautive. Il est possible qu'une personne juste se détourne de sa justice et devienne méchante (Ez 18.24). On peut certainement se séparer de Christ (cf. Ga 5.1-4).

Denny Petrillo

Quatre vérités concernant la responsabilité individuelle

Ézéchiel 18 présente quatre vérités importantes au sujet de la responsabilité personnelle : (1) Personne n'est totalement sous la domination d'autrui. (2) Personne n'est totalement esclave de son propre passé. (3) Chacun choisit son propre avenir. (4) Chacun est responsable de sa propre conduite.

Eddie Cloer